



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

AVIS PUBLIC

**Résumé du règlement n° 406-2025 sur les ententes relatives aux
travaux municipaux**

Prenez avis qu'à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 1^{er} avril 2025 à 19 h 30 au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham, le conseil municipal statuera sur le règlement n° 406-2025 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

La nature et l'effet de ce règlement est d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, d'un permis de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion préalable d'une entente entre un promoteur et la Municipalité portant sur un projet de développement résidentiel, commercial, industriel ou un projet intégré qui nécessite la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, conformément aux dispositions du présent règlement.

Le présent avis public est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, le 17^e jour du mois de mars 2025.

Sonya Turcotte

Directrice générale et greffière-trésorière